

P1D – 12/11/2015

Mobilité des personnels enseignants du premier degré

Rentrée scolaire 2016

Référence : note de service du 04/11/15 parue au BO spécial n°9 du 12/11/2015

Destinataires : enseignants du 1^{er} degré

Dossier suivi : Sibylle BORREDA (04.90.27.76.22)
Sonia DEMATTE (04.90.27.76.44)

J'attire votre attention sur la note de service citée en référence relative à la mobilité des personnels enseignants du premier degré **pour la rentrée scolaire 2016**, publiée au bulletin officiel spécial n°9 du 12 novembre 2015.

Elle est suivie de 5 annexes relatives :

- aux critères de classement des demandes de mutations pour le mouvement interdépartemental (annexe I)
- aux conditions de travail dans certains DOM (y compris Mayotte) (annexe II)
- à l'accès par Internet au système d'information et d'aide aux mutations – S.I.A.M. (annexe III)
- au calendrier de gestion de la phase interdépartementale (annexe IV)
- au mouvement complémentaire (annexe V).

Afin de faciliter la démarche des enseignants, dès le lundi 16 novembre 2015, un dispositif téléphonique d'accueil et de conseil est mis en place par le ministère, en appelant le : 0800 970 018 (n°vert).

Attention :

Les enseignants souhaitant participer aux opérations du mouvement interdépartemental devront impérativement respecter le calendrier de gestion de la phase interdépartementale, *notamment les dates de saisie de leurs vœux dans l'application S.I.A.M. (du jeudi 19 novembre 2015 à 12h au mardi 8 décembre 2015 à 12h) et d'envoi des confirmations de demande de changement de département (reçues dans les boîtes I-Prof à compter du mercredi 9 décembre 2015) et des pièces justificatives, à la direction académique - pôle 1^{er} degré (jusqu'au vendredi 18 décembre 2015- délai de rigueur).*

Signataire : Gabriel DUBOC, chef du pôle 1^{er} degré - moyens/RH

P1D – 12/11/2015

**Mouvement interdépartemental des personnels enseignants du premier degré
Rentrée scolaire 2016**

Demande formulée au titre du handicap

Référence : BO spécial n°9 du 12/11/2015

Destinataires : enseignants du 1^{er} degré

Dossier suivi par :

- Marie-Ange LABERTRANDIE (04.90.27.76.63) : bureau des affaires médicales
- Sibylle BORREDA (04.90.27.76.22) : bureau mouvement
- Sonia DEMATTE (04.90.27.76.44) : bureau mouvement

Les enseignants qui sollicitent un changement de département au titre du handicap doivent déposer un dossier à l'attention du Docteur ARNAL - médecin de prévention - sous couvert du Bureau des Affaires Médicales (BAM) au pôle 1^{er} degré de la DSDEN 84.

Il convient de compléter le formulaire mis en ligne ce jour sur le site de la direction académique et de le renvoyer au P1D/BAM, accompagné des pièces justificatives demandées, **pour le mercredi 9 décembre 2015** - délai de rigueur.

Signataire : Gabriel DUBOC, chef du pôle 1^{er} degré - Moyens/RH



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Vaucluse

**DOSSIER DE DEMANDE DE BONIFICATION AU TITRE DU HANDICAP
PHASE INTERDEPARTEMENTALE DU MOUVEMENT 2016**

A envoyer à la DSDEN de Vaucluse – pôle 1^{er} degré pour le mercredi 9 décembre 2015.

**Pôle 1^{er} degré -
Moyens -
Ressources Humaines
(P1D)**

Dossier suivi par
Gabriel DUBOC

Marie-Ange LABERTRANDIE
Bureau des Affaires Médicales
(BAM)
Tél. : 04 90 27 76 63
Mél : marie-ange.labertrandie@
ac-aix-marseille.fr

Sibylle BORREDA
Sonia DEMATTE
(bureau mouvement)

Téléphone
04 90 27 76 22
04 90 27 76 44
Fax
04 90 27 76 75
Mél.
ce.mouvement-84@
ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon cedex 4

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 doules

NOM : Prénom :
Date de naissance : Situation de famille :
Nombre et âge des enfants à charge :

- Affectation actuelle : école :
.....

à préciser : (TPD/AFA/PRO – DIR/ECMA/ECEL/TDep/TR/Spécialisé)

ville :

- Domicile : ville : Tél. :

Position actuelle :

(activité normale, CLM, CLD, congé parental, disponibilité, poste adapté, détachement...).

Personne concernée :
Intéressé(e) Conjoint Enfant

Date de l'obtention de la reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH) ou d'enfant
handicapé ou malade :

Le dépôt de demande auprès de la MDPH n'est plus recevable.

➤ **Pièces à joindre :**

✓ sous enveloppe close portant la mention « **PLI CONFIDENTIEL A L'ATTENTION DU
MEDECIN DE PREVENTION** » :

- un courrier motivé au médecin de prévention
- les justificatifs de la situation à étudier : certificats médicaux, pathologie exacte, suivi
médical, l'évolution prévisible...
- tout justificatif attestant que la mutation améliorera les conditions de vie de l'enseignant.

✓ hors de l'enveloppe accompagnant ce formulaire :

- la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou la carte d'invalidité.
- copie des vœux demandés

Cadre réservé à l'administration :

Date d'arrivée de la demande :

Date de transmission au médecin de prévention :